



RENSEIGNEMENTS ABONNÉ

M

Adresse de résidence :

Adresse sur la commune (si différente de l'adresse de
résidence principale) :

Téléphone :

Courriel :

Si locataire : nom et numéro de téléphone du propriétaire :
.....

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU 2025

Compteur d'exploitation agricole :

Date du relevé : ___ / ___ / 2025

N° du compteur : _____ Index : _____

Lieu d'usage du compteur _____

(maison, cave, gîte, grange, étable, etc.)

Relevé effectué par : agent de la commune locataire ou propriétaire

Madame, Monsieur,

Au titre de sa gestion en régie des réseaux d'alimentation en eau potable et assainissement, la commune doit disposer du relevé du compteur d'eau. Ce relevé constitue la base de la facturation annuelle. Ainsi, la commune informe qu'elle va procéder, au courant de l'été, au relevé des compteurs d'eau par les agents du service technique.

Au cas où ce relevé ne pourrait avoir lieu (absence de l'habitant ou impossibilité d'atteindre le compteur), nous vous remercions de procéder à ce relevé et de le communiquer à la Mairie, par tout moyen à votre convenance ; au plus tard, le vendredi 29 août 2025.

Nous attirons votre attention sur le principe qu'en cas d'absence de relevé réel, une estimation de la consommation sera prise en compte pour la facturation 2025.

Les services et agents de la commune restent bien évidemment à votre disposition : en cas de difficulté rencontrée, veuillez nous contacter par téléphone (04 66 31 03 86) ou par courriel (gestion@pdmsml.fr).

En vous remerciant pour votre compréhension, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**Le maire,
Stéphan Maurin**